

INFO  
UNSA

## SOMMAIRE :

*Edito**CTP**Prime différentielle**Appel à syndicalisation*

**EDITO :** Ce n'est pas sans un certain plaisir que je vous retrouve en ce début d'année 2012, après des fêtes de fin d'année qui, je l'espère, ce sont bien passées.

Une nouvelle année débute avec de nouveaux défis, de nouveaux combats mais aussi de nouveaux moyens de communication.

Comme vous pourrez le constater en prenant connaissance de ce tout nouveau numéro de notre bulletin d'information, rebaptisé INFO UNSA, nous avons souhaité une nouvelle présentation plus ... moderne, plus agréable à la lecture.

Nous voulons, avec ce nouvel outil, mieux vous informer et le plus souvent possible.

Nous espérons tous que ce nouveau bulletin d'information vous satisfera pleinement.

Les élus UNSA des organismes paritaires, les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une BONNE et HEUREUSE ANNEE à vous ainsi qu'à vos proches.

**CTP :**

En préalable au dernier Comité Technique Paritaire du 15 décembre 2011, notre organisation syndicale a interpellé l'Administration Régionale sur de nombreux problèmes organisationnels et relationnels, qui se font jour dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL).

Depuis déjà de nombreux mois, nous mettons l'accent sur la gravité de certaines situations conflictuelles (lycée Feuillade) sans qu'il y ait pour autant de réaction de la part de notre Administration.

En désespoir de cause nous avons rencontré, mardi 10 janvier 2012, Monsieur le Directeur Général des Services pour lui exprimer nos inquiétudes sur ces sujets et notamment le cas du lycée cité plus haut.

Nous sommes tentés de dire enfin, jeudi 13 décembre, des représentants de la DRH et de la Direction de l'Education se sont déplacés au lycée Feuillade pour essayer de mettre un terme au climat conflictuel et à certains dysfonctionnements graves.

Ces dysfonctionnements ont été mis en exergue par un article de l'édition de Midi Libre Lunel, dans son numéro du mardi 10 janvier 2012. Ce dernier intitulé « le self de Feuillade en ligne de mire » crève enfin l'abcès.

Notre rôle pour cette nouvelle année, sera de rester mobilisés sur ce sujet. De nombreux autres cas exigent une prise en charge rapide par les services concernés. Nous restons vigilants et nous n'hésiterons pas à faire remonter ces problèmes au niveau le plus élevé.

**Pour une meilleure connaissance de ce type de conflit, nous sollicitons votre aide en nous faisant remonter tous les cas similaires que vous auriez à constater dans votre établissement.**

## Mise en application d'une prime différentielle

Certains d'entre vous, et nous pensons que vous êtes nombreux, ont vu apparaître, sur leur bulletin de salaire de décembre 2011, une prime différentielle.

Qu'est-ce donc que ce truc là ?

Cette prime a été mise en place afin d'éviter que les agents relevant des indices majorés de 295 à 300 ne perçoivent un salaire inférieur au SMIC. Conséquence inacceptable pour l'UNSA, un lissage des traitements bruts entre le premier échelon et le cinquième échelon de certains grades.

Votre syndicat, toujours prompt à réagir, s'apprêtait à adresser un courrier à Monsieur le Président du Conseil Régional afin d'envisager tout dispositif de rattrapage de ce lissage d'échelons.

Un décret n° 2012- 37 du 11/01/2012 et publié au J.O. du 12/01/2012 relève le minimum de rémunération dans la fonction publique à l'indice 302 au lieu de 295 et attribue des points d'indices majorés supplémentaires à certaines grilles de rémunération des catégories C et B. Ce décret tire donc les conséquences des dernières augmentations du S.M.I.C. de décembre 2011 (+ 2,1 %) et du 1er janvier 2012 (+ 0,3 %).

Cependant, il conviendra de verser une indemnité différentielle de 0.05€, pour ceux qui sont rémunérés sur la base de l'indice majoré 302. Non vous ne rêvez pas il s'agit bien de 0.05€.

### ATTRIBUTION DE POINTS MAJORÉS

Sont attribués :

- 7 points majorés supplémentaires aux indices bruts 244 à 309
- 6 points majorés supplémentaires à l'indice brut 310
- 5 points majorés supplémentaires aux indices bruts 311 à 312
- 4 points majorés supplémentaires à l'indice brut 313
- 3 points majorés supplémentaires aux indices bruts 314 à 316
- 2 points majorés supplémentaires aux indices bruts 317 à 319
- 1 point majoré supplémentaire à l'indice brut 320

**Pour ceux qui le souhaiteraient, nous tenons à votre disposition les nouvelles grilles indiciaires.**

### SYNDICALISATION

**A découper et à envoyer à Bruno CAUMETTE  
Lotissement le Consul – 15 impasse du Cupidon – 34170 CASTELNAU LE LEZ**

**Bulletin d'adhésion à l'UNSA Territoriaux Conseil Régional Languedoc Roussillon**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Etablissement ou Direction et Service :** .....

**Adresse personnelle :** .....

**Tél :** .....

**Adresse Mail (important) :** .....

**MONTANT DE LA COTISATION 50 € (établir un chèque à l'ordre de UNSA Territoriaux L/R)**

**Date** ..... **Signature** .....